



SEANCE PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2005 PROCES - VERBAL

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur Michel CARTI
Monsieur Nicolas FLORIAN
Monsieur Jean-Pierre TURON

Conseiller Communautaire
Conseiller Général de la Gironde
Vice-Président de la CUB
Maire de Bassens

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur Jean-Didier BANNEL
Madame M.C. CARLE de la FAILLE
Monsieur Gérard CHAUSSET
Monsieur Michel DUCHENE
Monsieur Yves LECAUDEY
Monsieur Jacques MAUGEIN
Monsieur Patrick PUJOL

Conseiller Communautaire
Conseillère Communautaire
Conseiller Communautaire
Conseiller Général de la Gironde
Vice-Président du Conseil Général
Conseiller Général de la Gironde
Vice-Président de la CUB
Maire de Villenave d'Ornon
Vice-Président du Conseil Général
Questeur Assemblée Départementale
Maire de Camblanes et Meynac

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mlle Françoise BEGUE
Monsieur Gérard BASSERIE
Monsieur Bruno de GRISSAC
Monsieur Christophe LADURELLE
Monsieur Frédéric LAPUYADE

SMEGREG
Paierie départementale
SMEGREG
Conseil Général de la Gironde
SMEGREG

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première réunion du comité syndical convoqué pour le 10 février 2005, le comité peut délibérer valablement ce jour sans condition de quorum.

La séance est ouverte à 11h00 par Monsieur Jean-Pierre TURON, Président du Syndicat Mixte et qui présidera la séance à ce titre.

En remarque préliminaire, Monsieur CARTI demande à ce qu'un courrier soit adressé à l'ensemble des délégués au SMEGREG pour leur rappeler la nécessité de leur présence.

1 / Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 15 décembre 2004

En l'absence de remarque ou d'observation sur le procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 / Compte de gestion 2004

Le compte de gestion 2004 qui fait apparaître un excédent global de clôture de 878.214,22 €, est adopté à l'unanimité.

3 / Compte administratif 2004

La présentation et le vote relatif au compte administratif se font sous la présidence de Monsieur CARTI, doyen d'âge et en l'absence de Monsieur TURON (Président) qui a quitté momentanément la salle.

Les résultats du compte administratif 2004 sont en conformité avec le compte de gestion établi par Monsieur le Payeur départemental.

L'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2004 va être reporté pour la première fois cette année dès le budget primitif 2005 qui sera présenté au cours de cette séance dans un prochain rapport.

Hormis les opérations lourdes de type forages de reconnaissance qui pourraient ensuite faire l'objet d'une cession à une collectivité (cas en 2005 pour l'opération de prospection hydrogéologique en zone nord Gironde), les frais d'études sont imputés en section de fonctionnement.

Le compte administratif 2004 est adopté à l'unanimité.

4 / Affectation du résultat 2004

L'excédent de fonctionnement est reporté pour partie (349.533,79 €) à la section d'investissement (compte 1068) ; le reste de cet excédent, soit 395.830,18 €, est reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

Quant à l'excédent d'investissement, il est bien entendu automatiquement reporté (compte 001).

La présentation n'appelle pas de question et le projet d'affectation est adopté à l'unanimité.

5 / Programme d'études SMEGREG

En premier lieu, un point est fait sur les études achevées ou en cours :

- Nappe alluviale de la Garonne à Saint-Médard d'Eyrans : potentiel exploitable de 4,5 millions de mètres cube par an avec nécessité de traiter le fer, le manganèse et les pesticides.
Déjà suffisamment pourvue en ressource dans le secteur sud, cette solution n'intéresserait pas la Communauté Urbaine de Bordeaux sachant que son débouché serait l'Entre-deux-Mers ;
- Oligocène des environs de Sainte-Hélène : les dernières investigations qui s'achèvent (reste à faire des simulations) laissent envisager un potentiel de l'ordre de 6 millions de mètres cube par an, supérieur à celui annoncé précédemment.
Cette ressource est destinée à alimenter la Communauté Urbaine de Bordeaux ainsi que les collectivités médocaines riveraines de la Gironde au nord de l'agglomération.
La Communauté Urbaine de Bordeaux est intéressée par cette ressource qui lui permettrait notamment de rééquilibrer des transferts d'eau, une grande partie de ses ressources venant du sud ;
- Potabilisation de l'eau de l'Isle à partir de la prise d'eau de Galgon : potentiel élevé mais traitement coûteux à prévoir, dérogation à demander au Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France et protection très complexe ;
- Nappe alluviale de l'Isle : faibles potentialités pour des qualités variables ce qui n'exclut pas un intérêt pour des besoins locaux ;
- Prospections hydrogéologiques en zone nord : la réalisation d'un forage de reconnaissance au Crétacé a été décidée en 2004 et les travaux interviendront en 2005. En cas de résultat positif, le forage pourrait être utilisé pour l'alimentation en eau potable ;
- Inventaire des ressources de substitution : achevé fin 2004, cet inventaire a permis d'identifier différentes pistes d'investigation parmi lesquelles les potentialités du flanc sud de l'anticlinal de Villagrains en sud Gironde ;
- Etude des possibilités de valorisation des eaux issues des forages géothermiques : l'enjeu est important, 2 à 5 millions de mètres cube par an devant trouver un débouché sur ou à proximité de l'agglomération ;

Monsieur FLORIAN pose la question de la maîtrise d'ouvrage pour la mise en exploitation des ressources de substitution confirmées par ces études.

Monsieur TURON indique que la Communauté Urbaine de Bordeaux va prochainement arrêter ses priorités en termes de ressources de substitution et que la Commission Locale de l'Eau devra examiner cette question.

Monsieur de GRISSAC précise que rien n'est arrêté en matière de maîtrise d'ouvrage. Il cite l'exemple du schéma d'alimentation en eau du cœur de l'Entre-

deux-Mers où la réflexion portera également sur l'organisation administrative de la mise en service d'une ressource de substitution.

Monsieur LADURELLE évoque l'opportunité de formuler des propositions sur lesquelles la Commission Locale de l'Eau pourra se prononcer.

Monsieur CARTI affirme le rôle de la Commission Locale de l'Eau en la matière.

Monsieur de GRISSAC rappelle la nécessité de connaître non seulement les nouvelles ressources potentielles mais aussi les besoins futurs des collectivités. Si ces besoins sont étudiés sur le coeur Entre-deux-Mers et le nord Médoc, il n'en est rien pour la zone de débouché potentiel des eaux du sud Gironde.

Toujours sur la question des substitutions, Monsieur FLORIAN s'interroge sur la prise en compte effective des obligations des collectivités en matière d'économies d'eau.

Il lui est indiqué que les avis défavorables rendus par la Commission Locale de l'Eau sur les projets des collectivités et notamment la création de nouveaux forages, garantissent cette prise en compte.

Pour ce qui concerne les études de ressources juste lancées ou proposées pour 2005, sont présentées :

- les prospections sur le flanc sud de l'anticlinal de Villagrains en sud Gironde : les potentiels sont très importants, de l'ordre de 6 à 10 millions de mètres cube par an au moins et les investigations, comparables en volume à celles menées sur l'Oligocène de Sainte-Hélène, pourraient être menées dans le cadre d'une coopération technique et scientifique avec l'Institut EGID Bordeaux 3 ;
- le suivi de la qualité des eaux du Ciron pour valider ou infirmer les hypothèses avancées, en partenariat avec le Conseil Général qui a mis en place un réseau de mesure des paramètres généraux ;
- la recherche de ressources nouvelles dans les alluvions en rive droite de la Garonne, en collaboration avec le syndicat de Cambes, Baurech et Saint-Caprais, le SMEGREG ayant pour mission de réaliser les forages de reconnaissance ;
- l'étude des potentialités de la nappe Miocène pour des substitutions zone centre : compte tenu des faibles potentialités annoncées et de la vulnérabilité de cette ressource, son étude n'est pas retenue dans le cadre du programme 2005 ;
- l'étude des potentialités de la nappe du Plio-Quaternaire dans le cadre d'un partenariat avec les structures porteuses du SAGE du bassin de laLeyre et du SAGE des étangs médocains ;
- des études ponctuelles nécessaires pour dégrossir certaines thématiques ou avancer sur certains sujets comme la valorisation des eaux géothermales.

Sur la thématique économies d'eau et maîtrise de la consommation, plusieurs opérations sont proposées :

- l'élaboration, à l'occasion d'un audit réalisé sur l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, d'un guide méthodologique pour l'audit des bâtiments tertiaires et certaines activités industrielles.
- une étude des performances des matériels hydro économes.

Monsieur TURON souhaite que l'étude concernant l'aéroport soit menée en liaison avec l'utilisation potentielle de la géothermie sur la base aérienne 106 à Mérignac. Pour les matériels hydro économes, il souhaite que l'expérience de la ville de Lorient soit prise en compte.

Sur le projet de banc d'essai et de « labellisation » des matériels hydro économes, Monsieur FLORIAN demande à ce que des précautions soient prises pour respecter les principes de la libre concurrence.

Les études prévues pour satisfaire au besoin de la CLE et du SAGE sont :

- l'élaboration d'un schéma de communication ;
- la création d'un formulaire d'enquête et la réalisation de l'enquête elle-même pour la constitution d'un panel d'utilisateurs dans le but d'évaluer l'efficacité des actions de communication liées au SAGE ;
- l'élaboration des cartes de vulnérabilité des nappes du SAGE (7-3) ;
- la conception et la réalisation de supports pédagogiques (affiches, dépliants, bancs de démonstration, site Internet, ...).

Après amendement, le programme présenté est adopté à l'unanimité.

6 / Mise en œuvre du SAGE Nappes profondes - Volet économies d'eau et maîtrise des consommations - Renforcement des moyens humains du SMEGREG

Il est convenu qu'avant d'engager la procédure de recrutement, les financements seront sollicités auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Régional d'Aquitaine et de l'Etat.

Pour information, les participations financières de l'Agence de l'Eau passent depuis le 1^{er} janvier 2005 à 70 % du coût des études.

Le projet de création de poste est adopté à l'unanimité, le recrutement ne devant intervenir que lorsque l'aide annoncée à hauteur de 50% aura été obtenue.

7 / Budget primitif 2005

Le budget primitif 2005, qui reprend donc les excédents de 2004, s'équilibre à 3.283.905 €.

La répartition des dépenses et des recettes est présentée, ainsi que l'évolution comparée depuis 1999 des résultats budgétaires et des participations financières des partenaires fondateurs du SMEGREG.

Monsieur FLORIAN demande à ce que ce dernier graphique soit diffusé auprès des élus du SMEGREG.

Le comité syndical est informé des remarques formulées par M. PUJOL sur ce projet de budget primitif au sujet de la répartition des crédits par articles.

Le projet de budget primitif 2005 est adopté à l'unanimité.

Monsieur CARTI regrette le faible nombre de délégués participant à cette réunion consacrée au vote du budget et qui est malheureusement habituel pour les réunions de ce comité. Un courrier sera adressé aux délégués sur ce sujet.

8 / Régime indemnitaire des agents

Il s'agit de mettre en place le régime indemnitaire de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) pour répondre aux obligations légales dans le cadre de l'avancement d'échelon d'un des agents.

Cette disposition est adoptée à l'unanimité.

~ ~ ~ ~ ~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15.

Le Président

Jean-Pierre TURON